



PUBLICIS GROUPE

Remboursement anticipé des Obligations 1%, échéance le 18 janvier 2018, à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes de Publicis

La société Publicis Groupe S.A. (« Publicis ») a décidé de procéder au remboursement anticipé de la totalité des Obligations 1%, échéance 18 janvier 2018, à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes de Publicis, émises le 18 janvier 2002 et restant en circulation (ISIN FRO000180127 les « Obligations ») conformément aux dispositions de l'article 2.3.5.3(b) de la note d'opération, faisant partie du Prospectus ayant reçu le visa n° 02-020 de la Commission des opérations de bourse en date du 10 janvier 2002.

Compte tenu des demandes de remboursement effectuées en novembre et décembre 2013 pour un total de 2 387 223 Obligations, le nombre d'Obligations restant en circulation au 19 décembre était de 237 315 Obligations, soit moins de 10 % du nombre d'Obligations initialement émises par Publicis. Les conditions du remboursement anticipé des Obligations visées par l'article 2.3.5.3(b) de la note d'opération étaient ainsi satisfaites à partir du 10 décembre 2013.

Le remboursement anticipé sera effectué le 25 janvier 2014 au prix de 48,76 euros correspondant au Prix de Remboursement Anticipé majoré du coupon couru du 18 au 25 janvier 2014. Ce montant assure aux Obligations, en tenant compte des paiements d'intérêts, un taux de rendement actuariel effectif calculé à la Date de Règlement (soit le 18 janvier 2002) égal à 2,75 % l'an, conformément aux articles 3.5.3.5 et 2.3.6 de la note d'opération. Les intérêts cesseront de courir à compter du 25 janvier 2014.

Jusqu'à l'issue du septième jour ouvré (inclus) qui précède le 25 janvier 2014, soit jusqu'au 14 janvier 2014 inclus, les porteurs d'Obligations auront la faculté d'exercer leur droit à l'attribution d'actions Publicis à raison de 1,015 actions Publicis pour 1 Obligation présentée (compte tenu de l'ajustement des bases de conversion ou d'échange visé dans l'avis BALO du 6 novembre 2013).

Les porteurs d'Obligations Publicis qui exerceront leur droit à l'attribution d'actions recevront, le 25 janvier 2014, des actions Publicis existantes immédiatement assimilées aux actions en circulation.

Le prestataire habilité chargé du service financier des Obligations et de la centralisation des demandes de conversion en actions Publicis est BNP Paribas Securities Services, Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du débarcadère 93671 Pantin.

PUBLICIS GROUPE S.A.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 86 253 507,60 euros
Siège social : 133, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris - 542 080 601 R.C.S. Paris